

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2022

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 25 avril 2022, s'est réuni le 2 mai 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire

Présents : Mesdames PERRAUD Isabelle, JAMET Fernande, Messieurs VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOUARD Pascal, THIEBAULT Michel, BOBET Alain, GRELET Robert, BARILLET Jérôme, JOLIVET Stéphane

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire : JOLIVET Stéphane

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 28 mars 2022.

I) Approbation du compte-rendu du 28 mars 2022

Le compte-rendu du 28 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

II) Règlement intérieur du personnel communal délib 2022-019 s/s préf le

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n°85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de Bouilly-en-Gâtinais de se doter d'un règlement intérieur (annexé à la présente délibération) et du temps de travail s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,
CONSIDERANT que le projet de règlement intérieur et du temps de travail soumis à l'examen du Comité technique a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la fonction publique territoriale,
VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 mars 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement intérieur du personnel communal dont le texte est joint à la présente délibération,
DIT que le présent règlement intérieur entrera en vigueur le 1^{er} juin 2022,
DECIDE de communiquer ce règlement à tout agent de la collectivité,
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

III) Enquête publique sur le périmètre d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Nancray-sur-Rimarde, Boiscommun, Courcelles-le-Roi et extensions délib 2022-020 s/s préf le

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'enquête publique sur le périmètre d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de Nancray-sur-Rimarde, Boiscommun, Courcelles-le-Roi et extensions, s'est déroulée du 21 septembre au 22 octobre 2021.

Le Commissaire-Enquêteur, Monsieur Daniel MELCZER, a donné un avis favorable au projet de périmètre proposé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier,

Le périmètre d'aménagement foncier, soumis à l'enquête publique, couvrait une superficie de 1173 ha.

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, dans sa séance du 25 janvier 2022, au vu des observations et réclamations portées sur les registres prévus à cet effet, a apporté quelques ajustements au projet initial sans en modifier les bases.

Notre commune étant située en aval hydraulique immédiat du périmètre d'aménagement foncier, celle-ci est concernée par cette opération au titre des communes n'étant pas incluses dans le périmètre d'aménagement proposé mais sur lesquelles les travaux connexes envisagés sont susceptibles d'avoir un effet notable au regard de l'environnement.

Le plan de périmètre de cette opération est présenté au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, OUI cet exposé

Conformément aux dispositions des articles L121-14 et R 121-21-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime,

DONNE un avis favorable au lancement, par le Département du Loiret, de l'opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental sur les communes de Nancray-sur-Rimarde, Boiscommun, Courcelles-le-Roi avec extensions sur Batilly-en-Gâtinais.

Cette délibération devra être affichée pendant 15 jours au moins à la mairie de chaque commune faisant l'objet de l'aménagement foncier. Elle devra être transmise au Conseil Départemental qui est chargé de sa transmission au Préfet.

IV) Acceptation devis PALLU pour la réparation de la clôture au 2 Rue de l'Eglise + demande de subvention auprès du Conseil départemental délib 2022-021 s/s préf le

Le Maire explique qu'à la suite de l'abattage du sapin situé entre le 2 Rue de l'Eglise et le 15 Route de Courcelles, il convient de réparer la clôture séparant les deux terrains.

Un devis a été demandé à la société DAVID PALLU SARL, pour un montant de 2 795,00 € HT, soit 3 354,00 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré, DÉCIDE,

Article 1 : D'accepter le devis présenté, pour un montant de 2 795,00 € HT, soit 3 354,00 € TTC

Article 2 : De solliciter une subvention maximale auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'aide en faveur des communes à faible population et l'autorisation de préfinancer ces achats.

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

V) Questions diverses

- Tenue des bureaux de vote pour les élections législatives 2022

	1er tour - 12/06	2ème tour – 19/06
08h00 / 10h30	Philippe VERNEAU	Christian PALLU
	Isabelle PERRAUD	Pascal BOUARD
	Jérôme BARILLET	Michel THIEBAULT
10h30 / 13h00	Thierry PALLU	Christian PALLU
	Isabelle PERRAUD	Jérôme BARILLET
	Robert GRELET	Robert GRELET
13h00 / 15h30	Pascal BOUARD	Philippe VERNEAU
	Stéphane JOLIVET	Fernande JAMET
	Fernande JAMET	Robert GRELET
15h30/18h00	Christian PALLU	Thierry PALLU
	Alain BOBET	Michel THIEBAULT
	Stéphane JOLIVET	Alain BOBET

- Un nouvel outil de communication va être mis en place par la commune « CIVOX ».
Il suffit de télécharger sur votre portable l'application, d'entrer la commune de Bouilly en Gâtinais et vous recevrez en temps réel toutes les informations concernant la commune.
- Les volets de la mairie sont bons à changer, un devis a été proposé. D'autres devis vont être demandés.
- Le département du Loiret est en alerte sécheresse. La commune passera commande de fleurs nécessitant peu d'eau (géraniums, bégonias, pourpiers, cinéraires maritimes, etc)
- La société ALTERIC est venue présentée un projet éolien.
- Mme PEREIRA de St Jean de Braye a le projet de créer une épicerie ambulante. Elle souhaite savoir si la commune serait intéressée. Si vous l'êtes, merci de vous faire connaître.